

MARS
2026

PARTENAIRE

COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

LA LETTRE DU SERVICE PARTENAIRE COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DU CRÉDIT MUTUEL

ENQUÊTE CSE 2025 : LES ÉLUS FACE AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET TECHNOLOGIQUES

La 10^e édition de l'Enquête Nationale des CSE, menée par Officiel CSE en juillet 2025 auprès de 1 000 élus, s'inscrit dans une année hautement symbolique marquant les 80 ans des comités d'entreprise. Les résultats mettent en lumière l'engagement des CSE pour soutenir concrètement les salariés face à l'inflation, leur mobilisation face aux difficultés rencontrées par les entreprises, mais aussi leur capacité à s'emparer – progressivement – des nouveaux enjeux liés à l'intelligence artificielle et à la transition écologique.

À travers ces trois axes majeurs, l'enquête dresse un panorama complet des priorités, des pratiques et des mutations à l'œuvre au sein des CSE.

Des écarts marqués entre petits et grands CSE

Les résultats de l'enquête mettent en évidence des écarts croissants des modes d'organisation et de fonctionnement des CSE, largement conditionnée par la taille des entreprises. Si tous partagent un socle commun de missions, les moyens mobilisés et la capacité d'action diffèrent fortement entre les petits et les grands CSE.

En 2025, **41,7 % des CSE disposent de permanents**, un chiffre en nette progression par rapport aux éditions précédentes. Cette évolution concerne avant tout les grands CSE : **plus de 79 % des CSE des entreprises de plus de 1 000 salariés bénéficient désormais de permanents**.

La complexité croissante des missions – gestion budgétaire, suivi juridique, dialogue social, santé et sécurité au travail, pilotage des activités sociales et culturelles – rend en effet indispensable la mobilisation de ressources dédiées.



- Dans ces structures, le CSE dispose de permanents salariés et d'outils de gestion dédiés. Il s'appuie régulièrement sur des experts pour accompagner ses travaux et éclairer ses décisions. Les moyens significatifs dont il dispose lui permettent ainsi d'assurer une continuité de service, d'anticiper plus efficacement les enjeux et de renforcer la professionnalisation de l'action des élus.
- À l'inverse, **les petits CSE** reposent majoritairement sur l'engagement des élus, qui doivent concilier leur mandat avec leur activité professionnelle. Cette contrainte limite leur disponibilité, leur capacité d'analyse et, parfois, leur recours aux droits et outils mis à leur disposition.

L'écart de moyens se traduit ainsi par **un écart de capacité d'action**, renforçant les inégalités entre CSE selon la taille de l'entreprise.

À l'avenir, l'enjeu majeur sera de **réduire ces écarts**, notamment par un meilleur accompagnement des petits CSE (formation, mutualisation, accès simplifié à l'expertise), afin de garantir une représentation effective et équitable des salariés, indépendamment de la taille de l'entreprise.

PAGE 1 : Des écarts marqués entre petits et grands CSE

PAGE 2 : Une forte mobilisation des CSE en cas de difficultés de l'entreprise

PAGE 3 : IA et écologie : les élus face aux nouveaux enjeux

PAGE 4 : Actualités sociales des CSE

Crédit  Mutuel

UNE FORTE MOBILISATION DES CSE EN CAS DE DIFFICULTÉS DE L'ENTREPRISE

L'Enquête révèle que **45 % des entreprises** représentées ont été confrontées à **des difficultés importantes** au cours de la période récente. Ces difficultés prennent des formes variées :

- **18,56 %** relèvent des **difficultés diverses** (réorganisations internes, tensions économiques, pertes de marchés, transformations stratégiques).
- **13,40 %** concernent des **opérations de fusion ou d'acquisition**, souvent synonymes de restructurations et d'incertitudes pour les salariés.
- **9,28 %** des situations font état d'un **Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)**, révélant des suppressions de postes et un climat social tendu.
- **4,12 %** évoquent **des projets de délocalisation**, aux conséquences lourdes sur l'emploi et l'ancrage territorial.

Ces chiffres confirment que, malgré une stabilisation apparente dans certains secteurs, les CSE restent fréquemment confrontés à des situations de crise ou de transformation profonde.

LES ÉLUS DE CSE EN PREMIÈRE LIGNE POUR DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT

Lorsque les négociations collectives n'aboutissent pas ou restent limitées, les élus de CSE mobilisent d'autres leviers afin de soutenir le pouvoir d'achat de manière directe et immédiatement perceptible. Avantages sociaux, aides financières ponctuelles ou dispositifs d'épargne salariale constituent autant de solutions alternatives permettant d'atténuer les effets de l'inflation sur le budget des ménages.

Cette stratégie de diversification des leviers d'action se traduit concrètement sur le terrain. En 2025, **60 % des CSE ont déployé leurs propres dispositifs de soutien au pouvoir d'achat**, tels que des chèques-cadeaux, des subventions repas ou des aides exceptionnelles.

60%
Soutien au pouvoir d'achat

des CSE ont déployé leurs propres dispositifs de soutien au pouvoir d'achat en 2025
✔ Engagement fort

Ces initiatives témoignent de la capacité des élus à s'adapter à un contexte économique complexe et à faire preuve de pragmatisme pour répondre aux attentes sociales. Elles renforcent également la proximité entre les élus et les salariés, tout en consolidant le rôle du CSE comme pilier du dialogue social et de la protection du pouvoir d'achat en entreprise.

Le renforcement des avantages sociaux des CSE

De nombreux CSE choisissent de renforcer les avantages sociaux, un levier efficace car il a un impact direct et immédiat sur le budget des ménages.

- **Titres restaurant** : en 2025, près de 60 % des CSE proposent ce dispositif, un chiffre en hausse constante depuis 2015. Les titres restaurant sont plébiscités pour leur effet concret

Une mobilisation quasi systématique des élus

Face à ces difficultés, les élus CSE font preuve d'un engagement fort. Cette mobilisation se traduit principalement par des actions de dialogue et d'échange :

96%
Mobilisation des élus CSE

des élus déclarent se mobiliser lorsqu'une difficulté survient dans l'entreprise

✔ Réactivité exemplaire

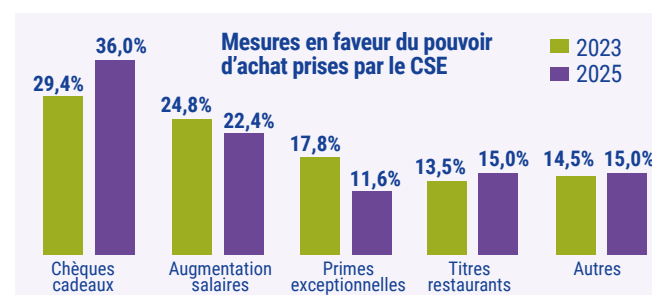
- **53,8 %** des CSE organisent **des réunions avec l'employeur**, cherchant à obtenir des informations, à comprendre les enjeux et à défendre les intérêts des salariés.
- **18,8 %** seulement recourent à **l'aide d'un expert-comptable**, pourtant prévue par le Code du travail dans de nombreuses situations de difficultés économiques.

Malgré cet engagement, **68 % des élus** estiment ne pas avoir **suffisamment de poids** pour influencer réellement les décisions prises par la direction.

Ce décalage, entre mobilisation forte et impact perçu limité, illustre une fragilité structurelle du rôle du CSE face aux choix stratégiques de l'employeur.

sur les dépenses alimentaires, poste de dépense majeur pour les ménages. Leur succès traduit également une attente croissante des salariés d'un soutien sur les besoins essentiels.

- **Bons d'achat et chèques-cadeaux** : ils constituent l'un des outils les plus souples et les plus utilisés par les CSE. En 2025, le montant médian distribué par salarié atteint 140 €, contre 130 € en 2023. Ces bons sont exonérés de cotisations sociales lorsqu'ils sont attribués dans le cadre d'événements reconnus par l'URSSAF (fêtes de fin d'année, rentrée scolaire, naissance, mariage, etc.). Leur popularité repose sur leur flexibilité et leur pouvoir d'achat immédiat.



- **Epargne salariale** : pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés, les élus s'appuient également de plus en plus sur les mécanismes d'épargne salariale (intéressement et participation). Ces dispositifs permettent de compléter le revenu des salariés tout en offrant des avantages fiscaux et sociaux attractifs.

En 2025, l'enquête Officiel CSE montre que **62,2 % des CSE déclarent l'existence d'un accord de participation et 62 % un accord d'intéressement**. Si la participation reste stable, l'intéressement affiche une progression lente mais régulière depuis 2015, signe d'une appropriation croissante par les entreprises... et d'un champ de négociation de plus en plus investi par les élus.

IA ET ÉCOLOGIE : LES ÉLUS FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

Les résultats de l'enquête montrent que les élus restent prioritairement mobilisés sur l'urgence du pouvoir d'achat et les attentes sociales immédiates. L'écologie, bien qu'inscrite dans la loi Climat et Résilience, demeure encore marginale dans les pratiques des CSE. À l'inverse, l'intelligence artificielle apparaît comme un nouvel espace d'opportunités, à condition d'être accompagnée par des actions de pédagogie, de formation et de sécurisation des usages, afin de permettre aux élus de s'en saisir pleinement et de manière responsable.

L'écologie peine à décoller

Si les missions des CSE ont été élargies ces dernières années à de nouveaux champs d'intervention, leur appropriation reste contrastée. Les enjeux environnementaux, en particulier, peinent encore à s'imposer comme une priorité opérationnelle pour les élus. En 2025, **seuls 26 % des CSE déclarent s'être saisis des missions climat et environnement**, un chiffre en recul par rapport à 2023, où ils étaient 31 %. Cette baisse met en lumière un paradoxe : alors même que le cadre légal renforce le rôle des CSE sur les questions écologiques, ces dernières demeurent reléguées au second plan dans l'agenda des élus.

26%
Engagement écologique

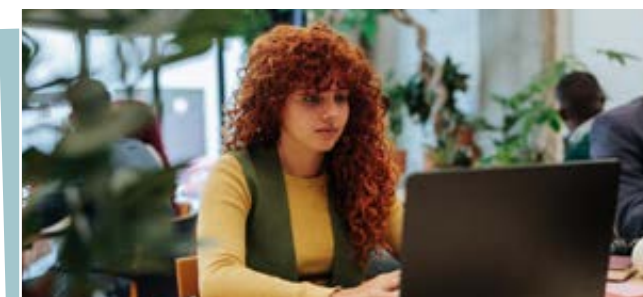
des CSE engagés dans les missions écologie/climat

↓ vs 31% en 2023

Ce recul s'explique en grande partie par la hiérarchisation des urgences sociales. Confrontés à une inflation persistante et à une dégradation du pouvoir d'achat, les élus concentrent leurs efforts sur les enjeux jugés les plus immédiats par les salariés, au premier rang desquels figurent la rémunération et les activités sociales et culturelles traditionnelles. Dans ce contexte, les sujets environnementaux, perçus comme moins directement liés au quotidien des salariés, peinent à mobiliser durablement, malgré leur importance stratégique à moyen et long terme.

L'intelligence artificielle : un sujet émergent

À l'inverse, les outils numériques et l'intelligence artificielle suscitent un intérêt croissant. **Plus de 57 % des élus estiment que l'IA peut constituer un levier d'amélioration de l'efficacité des CSE**. Elle est notamment envisagée comme un outil facilitant la gestion administrative, la veille sociale et juridique, l'analyse de données ou encore la préparation des négociations avec les directions. Pour de nombreux élus, l'IA représente une opportunité de gagner du temps, de structurer l'information et de professionnaliser davantage l'action du CSE.



57%
Intelligence Artificielle

des élus utilisent les outils d'IA dans le cadre de leur missions

✔ Intérêt majoritaire

Toutefois, cet engouement s'accompagne de réserves importantes. Le manque de formation, la difficulté à appréhender les outils existants et les interrogations éthiques liées à l'usage de l'IA constituent autant de freins à son déploiement effectif. Les élus expriment également des inquiétudes quant à la fiabilité des données, à la protection des informations sensibles et à la place de l'humain dans les processus de décision.

Le rôle central des élus du CSE

Parallèlement aux urgences sociales, les CSE sont appelés à **intégrer des enjeux émergents qui transformeront durablement leurs missions**. La transition écologique, encore reléguée au second plan dans les priorités immédiates, constitue pourtant un chantier stratégique incontournable à moyen terme. À l'inverse, l'intelligence artificielle suscite un intérêt croissant chez les élus et s'impose progressivement comme un levier de modernisation et d'efficacité pour l'action des CSE.

Dans son rôle d'amortisseur économique et social, tout en intégrant progressivement les transformations écologiques et numériques, le CSE s'affirme plus que jamais comme un acteur clé de la protection du pouvoir d'achat, du dialogue social en entreprise et de l'accompagnement des mutations du monde du travail. Son efficacité future reposera sur sa capacité à conjuguer réponses immédiates aux attentes des salariés et anticipation des enjeux structurels qui redessinent le paysage social et économique des entreprises.

POUR VOUS AIDER À SUIVRE CHAQUE TRIMESTRE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET SOCIALE, NOUS AVONS RELEVÉ POUR VOUS LES INFORMATIONS SUIVANTES

Un CSE peut-il agir en exécution d'un accord collectif dont il n'est pas signataire ?

Le CSE ne peut pas exiger en justice l'exécution d'un accord collectif dont il n'est ni partie, ni signataire, quand bien même les dispositions litigieuses de l'accord ont une incidence sur son fonctionnement. Cette action est réservée aux organisations syndicales ayant conclu l'accord.

Cassation sociale, 3 septembre 2025, n° 24-10.734

Négociation du protocole d'accord préélectoral (PAP) : le juge doit statuer, même face à un employeur déloyal

En principe, dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles, la répartition des sièges et la répartition du personnel dans les collèges électoraux font l'objet d'un accord entre l'employeur et les organisations syndicales : le PAP. En l'absence d'accord entre les syndicats et l'employeur et à défaut de décision de l'administration, le juge saisi est tenu de trancher le litige.

Cassation sociale, 25 juin 2025, n° 23-24.013

Évolution de carrière des représentants du personnel : l'absence d'évaluation est-elle discriminatoire ?

Un salarié investi syndicalement ne peut être évalué sur une prestation de travail qu'il n'a pas réalisée. Mais comment s'assurer qu'une telle absence d'évaluation est étrangère à toute discrimination ?

Cassation sociale, 4 juin 2025, 24-11.260

Absence de consultation du CSE : les demandes deviennent-elles irrecevables en cas de régularisation ultérieure ?

Le CSE est régulièrement consulté, et notamment lorsque l'employeur souhaite introduire de nouvelles technologies. À défaut de consultation, le CSE peut saisir le juge pour faire réparer le trouble. La régularisation de la situation par l'employeur, postérieurement à cette saisine, prive-t-elle le juge de sa compétence ?

Cassation sociale, 9 avril 2025, n° 23-10.050



Actualités fournies par Officiel CSE en partenariat avec les Editions Tissot.

INDICES 2026

Bons d'achat

limite d'exonération de cotisations sociales 200 €

Titres restaurant

limite d'exonération de cotisations sociales 7,32 €

Primes de crèche, nourrice, garde d'enfants

limite d'exonération de cotisations sociales 2 591 €

Plafond mensuel de la sécurité sociale

4 005 €

SMIC horaire brut

12,02 €

Minimum garanti

4,25 €

Valeur du point Agirc-Arrco

1,4386 €

Prix à la consommation hors tabac

Décembre 2025 119,41

PARTENAIRE

COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Retrouvez 3 fois par an un **dossier d'informations pratiques** sur le fonctionnement, les rôles et missions du CSE... rédigé par un expert du sujet.

Un service exclusif pour les CSE !

➤ Consultez toutes les lettres sur www.creditmutuel.com - **Nos actions - Associations et CSE**

Enquête CSE Résultats 2025



Grande Enquête CSE 2025 : CONSULTEZ L'INTEGRALITE DES RESULTATS !

Portrait des élus de CSE en 2025, pouvoir d'achat, négociations salariales, transition écologique, évolutions des activités sociales et culturelles...

➤ **Téléchargez gratuitement l'intégralité des résultats exclusifs de l'Enquête CSE 2025 !**

Officiel CSE
Le site des CSE & de leurs fournisseurs

CR COMPTE-RENDU

Upccop

Crédit Mutuel

ILAMY IRR LIAISON

EXPERTS

Officiel CSE
Le site des CSE & de leurs fournisseurs

Le site www.officielce.com est un portail Internet dédié aux CSE. Il a vocation à accompagner et aider les élus de CSE dans l'exercice de leurs missions.

La lettre du Service Partenaire Comités Sociaux et Économiques est éditée par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 46 rue du Bastion - 75017 PARIS - Tél. 01 53 48 88 03

• **Directeur de la publication** : Martine Gendre (martine.gendre@creditmutuel.fr)

• **Rédactrice en chef** : Laurence Arnaud (laurence.arnaud@creditmutuel.fr)

• **Comité de rédaction** : Filipe Afonso Fontinha, Chantal Béato, Nathalie Boudet-Tionck, Frédérique Camut, Sandrine Chardin-Leterre, Christophe Cornet, Sandrine Fleurbayx-Rembry, Yves Gourtay, Patricia Jouve, Marie-Anne Lafaye, Benjamin Le Clec'h, Carine Vanbecelaere.

• **Réalisation** : Zest en plus - Tél. 06 07 39 60 31

• **Imprimeur** : Technicom Paris - 32 av. Pierre Grenier 92100 Boulogne-Billancourt

• **ISSN** : 2971- 3692

• **Dépôt légal** : Mars 2026



Crédit Mutuel